FRC 3. 22426 C.M. - 419
22426
Case
FRC
12470

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS L'ASSEMBLÉE ÉLECTORALE

DU DÉPARTEMENT

DE SEINE ET MARNE,

Séante à Melun.

PAR M. MAILLARD DE CHANTELOU ;

Chevalier de Saint Louis, Maréchal des Logis des Gardes du Roi, Electeur du Canton de Bray-sur-Seine, District de Provins, élu Membre de l'administration du Département ;

LE PREMIER JUIN 1790.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE ÉLECTORALE.

1790.

3911

NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

VÉRITÉ respectable, qui enflammes de ton onction le cœur des vrais François; toi, qui habite dans ce sanctuaire, anime notre zele de tes fideles crayons, et sois la Déesse tutélaire de cette Assemblée. Quand on parle ton langage à un peuple libre, on doit espérer de trouver ce tour heureux, qui sait parler au cœur des humains. La simplicité rustique d'un citoyen soldat, que colore la vérité, persuade toujours le bon patriote.

Qui ne parle qu'à des François, qui ne veut intéresser que des citoyens, qui ne cherche qu'à les encourager à la vertu, qui ne veut que retracer les devoirs communs, l'amour de la patrie, de l'humanité, l'obéissance due à la loi, à la nation, et au roi, peut être entendu, quoique sans éloquence, avec intérêt, par des ames vertueuses et sensibles, et des membres respectables, le choix de nos freres.

Messieurs, l'honneur, le gardien de cet empire, est de tous les états, de toutes les professions; c'est pour la nation Françoise un aimant qui ne s'use point, et qui attire l'homme qui aspire à quelque vertu, par-tout

où il y a de la gloire à acquérir. Animés de ce sentiment, éclairés du flambeau de la raison et de la sagesse, libres dans nos choix, nous venons tous partager le triomphe que remporte la cause de la liberté. Nous venons de nommer, au nom du peuple, ses représentans, pour stipuler l'intérêt commun, assurer la tranquillité, la propriété, détruire jusqu'aux moindres traces de l'ancien régime, sous lequel nous avons si long-tems gémi, consolider le pacte social, cette sainte union, si désirée par tous les patriotes, et assurer à jamais la prospérité nationale.

Les intérêts, dans un état, où le Prince, comme l'Empereur Marc-Aurele, ne veut régner que par les lois et par l'exemple, doivent être les mêmes. Les sujets doivent donc concourir unanimement à leur conservation, puisque les uns ne peuvent exister sans les autres. L'homme n'est pas né pour lui seul ; dès qu'il devient l'enfant de la nation, il s'aggrege à la société, en est reconnu membre, et doit chercher tous les moyens de lui être utile. C'est dans cet esprit que les femmes Lacédémoniennes élevoient leurs

enfans; c'est encore le même qui vivifie les Etats-Unis de l'Amérique.

Puissions-nous, Messieurs, voir bientôt renaître dans le cœur de nos Françoises, cette éducation que les Perses donnoient autrefois aux enfans de leurs rois, et aux leurs, en leur inspirant l'obéissance à la loi, l'attachement le plus dévoué à la patrie, en leur apprenant le respect que l'on doit au culte et à ses ministres, cette sainte horreur de la volupté et de la mollesse, qui énervent les hommes, et ce courage mâle, qui fortifie le cœur contre la crainte qui ne fait que des esclaves.

Bientôt, de l'auguste temple de l'Assemblée Nationale, nous verrons sortir un plan d'éducation propre à des hommes qui naissent dans un état libre, et dans lequel tout doit se rapporter à la perfection du cœur.

Cette table sacrée nous retracera les devoirs de sujets, de citoyens, et de l'homme qui vit en société, ce qui constitue la vraie liberté, et assure dans tous les tems la gloire et la prospérité d'une nation vertueuse et fidele à ses engagemens.

L'éducation, la simplicité des mœurs, la frugalité, l'égalité publique, sous la protec-

938

tion de la loi, sont les plus sûrs garans de la stabilité et de la prospérité d'un empire.

Vous venez, Messieurs, j'ose le croire, de goûter les fruits de la liberté, dans le choix de vos élections. Vous devez cet avantage à la loi de justice, qui triomphe après tant de siecles, de ces hommes qui avoient mis en pratique et réduit en principes l'art de la tyrannie, de ces hommes qui ne regardoient tous les François qui n'étoient pas inscrits dans le calendrier que tenoit le pouvoir arbitraire, qu'avec cet impérieux mépris, qui est toujours sourd aux cris de la justice et de l'innocence.

Quel est le François qui ne se rappelle, que dès avant Charlemagne, époque de 1337 et 38, nos peres s'étoient déjà gouvernés selon le droit municipal; mais ils avoient acheté le prix de la liberté, et se fioient sur leur contrat. S'étant endormis au milieu de la paix et du calme, ils se trouverent pris à leur réveil par le despotisme, droit du plus fort sur le plus foible, comme Samson le fut autrefois dans les bras des Philistins. Craignons les caresses de la perfidie; il est encore des Dalila, ce sont les méchans qui conspirent contre nous. Tenons-nous sur

nos gardes ; et si nous ne pouvons les convertir, montrons-leur, qu'un peuple qui se gouverne par l'amour de ses propres loix, et de la vraie liberté, qui consiste à n'obéir qu'aux loix, est aussi généreux que patient.

Montrons à ces sauvageons, qui ne portent encore que des fruits amers, qu'une nation intimément unie, sous les loix de l'égalité publique, veille sur les ennemis qui sont dans son sein, et sur ceux du déhors.

Apprenons à ces Héraclites, chagrins de voir la divinité suprême ordonner de nos destinées, que les 83 Départemens, qui composent le plus bel empire de l'univers, sont patriotes confédérés, unis de cœur et d'intention, et aussi invincibles que le furent autrefois les fiers Espagnols, qui aimerent mieux s'ensévelir sous leurs cendres, dans Numance, que de devenir les esclaves des Romains.

Appellés dans cette ancienne cité qu'habite un peuple qui a donné dans tous les tems l'exemple des vertus civiles, qui jaloux de sa liberté, ne reconnoît d'autres loix que celles de l'intérêt général, qui

340

assuré comme nous, devant l'Eternel, de maintenir les loix de justice et de sagesse qui doivent assurer la regénération de la France ; montrons-nous administrateurs citoyens, dignes de la confiance de nos commettans, citoyens patriotes, en n'écoutant que le cri de la vérité et de la justice. Que nos arrêtés et la publicité de notre administration fassent connoître à tous nos freres de Meaux, Melun, Rozoy, Nemours, Provins, que la vertu ne s'achete point, que son empire est dans le cœur qu'on ne peut corrompre.

Tel étoit Dugueſclin, fidele à la patrie ; tels étoient, Eustache de S. Pierre, Maire de Calais, Nérestan, François patriotes, dont le cœur étoit inaccessible aux appas de la séduction ; tels sont aujourhui les sages sénateurs, interprêtes de la vérité, fideles et zélés protecteurs de notre liberté, qui dans le temple auguste où siege la Nation dans ses représentans, soutiennent les droits du meilleur et du plus loyal des peuples, et régénerent l'empire chancelant.

O vous, sages législateurs, amis de l'humanité, peres de la patrie, nouveaux Codrus, nouveaux Scevola, à qui aucun sacrifice ne coûte, dès qu'il s'agit du salut de l'empire

et du bonheur du peuple, faites passer dans nos ames, non pas vos talens, ils ne peuvent être qu'à vous ; mais vos vertus patriotiques, ce puissant ressort de l'amour de l'ordre, qui vivifie toute société, et soutient et anime tout l'univers.

Aujourd'hui, Messieurs, que nous nous reconnoissons tous enfans d'Adam, le pere commun des hommes, et qu'il ne doit plus subsister, ni rang, ni ordre, ni distinction qui puisse avilir la majesté du peuple François, qui ne compose plus qu'une même famille, qu'une même nation ;

Aujourd'hui, que la porte des honneurs est ouverte à tous les citoyens, chacun selon son mérite, selon ses talens ; que le regne de la faveur et de l'oppression est passé, qu'une noble rivalité d'émulation va régner dans tous les membres de la société ;

Aujourd'hui, dis-je, que nous reconnoissons pour vérité constante, que le mérite et la vertu peuvent se rencontrer chez tous les hommes ; que nous venons de donner nos suffrages à des citoyens, qui à force d'épurer leurs cœurs, se familiarisent avec la vertu, marchent à la lueur de son flambeau dans le sentier de l'honneur, et de-

942

viennent des patriotes recommandables, que tout intéresse dans l'état; qui de nous seroit assez téméraire pour oser trahir vos vœux, sa conscience et son serment.

Vous, mes honorables collegues, qui éclairerez mon zele, qui unirez vos cœurs au mien, qui dirigerez mes pas, sur la loi qu'imposent la vérité et la justice, vous me communiquerez vos lumieres, et nous nous souviendrons tous, que le peuple François qui nous a honorés de sa confiance, qui a remis entre nos mains, ses plus chers intérêts, qui compte sur notre fidélité à remplir son vœu, doit le reconnoître dans la sagesse des administrans. Dignes cultivateurs de nos campagnes, membres indigens, mais vertueux et respectables, qui êtes soumis à loi, nos premiers regards tomberont sur vous, nos cœurs sont à vous, vous allez dans peu regagner vos foyers. Puisse une moisson féconde, couronner vos travaux et votre précieuse frugalité! encore un moment, un Procureur-Général-Syndic à nommer, déja la renommée a devancé vos suffrages; son élection sera le prix du discernement et la récompense du mérite.

Vous, MM. les Electeurs, qui composez cette honorable Assemblée ; vous, messieurs, qui vous êtes réunis sous les aîles du patriotisme, et qui vous en retournerez sur celles de la confiance, recevez nos louanges, mais laissez à nos cœurs le tems de vous exprimer plus dignement notre reconnoissance. Vous la trouverez dans la fidélité et l'attachement inviolable que nous jurons à tous nos freres.

Qu'en nous séparant, nous soyons toujours unis ; que ce même amour du bien public qui anime tous les cœurs François, fasse époque dans nos annales, soit une leçon pour nos enfans, et serve à jamais d'exemple à la postérité.

Certifié conforme au prononcé ; par nous, Secrétaire de l'Assemblée Électorale,

DE LA COMBLE.

A MELUN, chez TARBÉ, Imprim. du Département, 1790.